

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Dénomination : Monsieur Bruno Lombardy, ci-après le « Prestataire »

Forme juridique : Micro-entreprise

Adresse : 46 boulevard de la Liberté 91440 Bures sur Yvette

SIRET : 99924765300010

Téléphone : 06 03 54 53 79

Email : TDE_bruno.lombardy@outlook.fr

Assurance RC Professionnelle : MMA contrat n° 150331260

Article 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) s’appliquent à toutes les prestations réalisées par le Prestataire auprès :

- de clients particuliers (consommateurs)
- de clients professionnels (écuries, centres équestres, éleveurs, entraîneurs, etc.)

ci-après désignés le « Client »

Toute prise de rendez-vous ou signature de devis vaut acceptation sans réserve des présentes CGS.

Les présentes CGS prévalent sur tout autre document du Client.

Article 2 – Cadre légal et limites d’intervention

Le Prestataire exerce en qualité de **technicien dentaire équin non vétérinaire**.

Conformément au Code rural et de la pêche maritime, et notamment aux dispositions relatives à l’exercice illégal de la médecine vétérinaire :

- Le Prestataire n’est pas docteur vétérinaire.
- Il ne réalise aucun acte médical ou chirurgical.
- Il ne pratique aucun diagnostic médical.
- Il ne prescrit ni n’administre aucun médicament, sédatif ou anesthésique.
- Il n’intervient pas sur des pathologies ou situations relevant exclusivement d’un vétérinaire inscrit à l’Ordre des vétérinaires.

En cas de suspicion de pathologie, douleur anormale, infection, fracture dentaire complexe, anomalie structurelle ou toute situation dépassant le cadre autorisé, l'intervention est suspendue et un vétérinaire devra être consulté.

Le Client reconnaît être parfaitement informé de ces limites.

Article 3 – Nature des prestations

Les prestations proposées comprennent notamment :

- Examen visuel et fonctionnel non médical de la cavité buccale
- Élimination des pointes d'email et des aspérités des tables dentaires
- Extraction de dents de lait et de dents de loup
- Conseils de suivi

Un devis pourra être établi sur demande ou pour toute intervention spécifique.

Article 4 – Conditions préalables à l'intervention

Le Client s'engage à :

- Présenter un équidé identifié et en règle (documents sanitaires à jour)
- Garantir que l'animal est manipulable et non dangereux
- Informer le Prestataire de tout antécédent médical, comportemental ou accident antérieur
- Fournir un lieu sécurisé, éclairé et adapté

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la prestation si :

- La sécurité n'est pas assurée
- L'animal présente un comportement dangereux
- L'état général de l'animal est incompatible avec la réalisation des prestations
- Une pathologie relevant de la compétence exclusive d'un vétérinaire est suspectée

Toute interruption pour l'un de ces motifs pourra donner lieu à facturation du déplacement et d'une partie de la prestation.

Article 5 – Tarifs

Les prix sont exprimés en euros (€).

Ils peuvent être :

- Communiqués par grille tarifaire
- Indiqués sur devis
- Annoncés avant intervention

Des frais de déplacement peuvent être appliqués.

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la prestation.

Article 6 – Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, le paiement est exigible immédiatement à l'issue de la prestation.

Modes de paiement acceptés :

- Virement
- Chèque
- Espèces (dans les limites légales)
- Carte bancaire

Retard de paiement – Clients professionnels

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce :

- Pénalités de retard au taux légal majoré
- Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

Retard de paiement – Clients particuliers

Des pénalités pourront être appliquées conformément aux dispositions légales.

Article 7 – Annulation et report

Toute annulation doit être signalée au minimum 48 heures à l'avance.

À défaut, le Prestataire pourra facturer :

- Les frais de déplacement
- Une indemnité forfaitaire d'annulation

En cas d'intempéries, force majeure ou problème technique, le rendez-vous pourra être reporté.

Article 8 – Responsabilité

Le Prestataire est soumis à une **obligation de moyens** et non de résultat.

Sa responsabilité ne saurait notamment être engagée en cas :

- De pathologie préexistante
- D'évolution défavorable indépendante de son intervention
- D'absence de suivi vétérinaire
- De comportement imprévisible de l'animal
- De non application des recommandations post intervention

Le Client demeure gardien de l'animal au sens de l'article 1243 du Code civil et reste responsable des dommages causés par celui-ci.

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant de la prestation facturée, sauf faute lourde ou dolosive.

Article 9 – Assurance

Le Prestataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Le Client déclare que l'animal est couvert par une assurance Responsabilité Civile en cours de validité.

Article 10 – Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (intempéries, accident, maladie, catastrophe naturelle, etc.).

Article 11 – Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion administrative et commerciale.

Conformément au Règlement général sur la protection des données, le Client dispose :

- d'un droit d'accès
- d'un droit de rectification
- d'un droit de suppression

Toute demande peut être adressée à l'adresse email du Prestataire.

Article 12 – Médiation (Clients particuliers)

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, tout Client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Les coordonnées du médiateur seront communiquées sur demande ou indiquées sur le site internet le cas échéant.

Article 13 – Litiges et juridiction compétente

Les présentes CGS sont soumises au droit français.

En cas de litige :

- Client professionnel : compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire.
 - Client consommateur : compétence déterminée conformément aux règles légales en vigueur.
-

Article 14 – Acceptation

Toute prise de rendez-vous ou signature de devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGS.
